

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le jeudi 3 février 2022 à 10 h 15, par visioconférence.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint,
développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

Absente : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente

CE-2022-97-DEC

Il est résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 10 h 15.

CE-2022-98-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2022-99-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour les années 2022, 2023 et 2024, prévoyant une dépense totale au montant de 22 987 500 \$, le tout conformément aux articles 468.51, 473 et 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2022-100-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022, 2023 et 2024 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2022-101-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 10 h 35.

Président

Greffier